

Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation (A1-C2)



Du 6 au 17 juillet 2026
08 h 15 - 12 h 35
ou de
14 h 00 - 18 h 20



Enseignement



30 heures



Palier
Auditeur

Ce module est également proposé en deuxième quinzaine, du 20 au 31 juillet

Public

Ce module s'adresse prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice ou du centre d'examen en France. Il est également ouvert à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Objectif général

Cette formation vise le développement des compétences requises pour devenir examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF (niveaux A1 à C2).

Prérequis pédagogiques

Formation et/ou expérience

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas :

- être titulaire d'un master 2 en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères, ou d'une formation professionnalisante de longue durée (DAEFLE, DPAFP...);
- ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD en 2002) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère (DU ou équivalent) ou de PROFLE+ (obligatoirement avec les 4 modules/parcours certifiants) et avoir une expérience significative de 2 ans minimum dans l'enseignement du français langue étrangère ;
- ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Module « Découvrir le CECRL et le dispositif DELF-DALF »

En amont de l'inscription et sans garantie d'acceptation à la formation, les candidats devront réaliser le module en ligne accessible gratuitement sur notre plateforme de formation FEI+ « [Découvrir le CECRL et le dispositif DELF-DALF](#) » (environ 3 heures de formation). À la fin de ce module, une attestation de suivi sera à télécharger. Cette attestation sera également à joindre à votre dossier une fois les inscriptions ouvertes.

Niveau de langue

Dans le cadre du BELC, la priorité est donnée aux participants qui possèdent un niveau C2 et pourront suivre l'ensemble de la formation.

Palier

Ce module est ouvert aux professionnels ayant une bonne connaissance du CECR et disposant des compétences des paliers « technicien » et « pilote » selon le référentiel « métier : Enseignant de français ».

Modalités et conditions

Les formations en présence sont conçues selon une approche de formation/action, participative et interactive, où alternent les séquences d'apports théoriques, d'analyse, d'expérimentation et de conception pédagogique.

Le participant devra signer une feuille d'émargement à chaque séance. En cas d'absence, même dûment justifiée, à l'une ou plusieurs séances, le nombre d'heures correspondant à ces absences sera déduit. Le certificat de participation remis en fin de formation attestera du nombre d'heures réelles de présence.

Travail personnel

Les participants seront amenés à consacrer un temps de préparation conséquent, en dehors du temps de formation, pour le bon déroulement du module. Le formateur donnera bien entendu les explications et consignes en temps voulu.

Certificat de participation

L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC.

Obtention de l'habilitation

L'évaluation des participants en vue de l'habilitation se fera sur la base des critères suivants :

- présence, ponctualité et implication tout au long du stage : une absence ou des retards répétés, justifiés ou non, ne permettront pas au candidat de prétendre à l'habilitation ;
- connaissance des spécificités des six niveaux du CECRL ;
- capacité à évaluer les épreuves de production orale et de production écrite à l'aide des grilles élaborées par France Éducation international ;
- capacité à établir un consensus en situation de double jury ;
- disponibilité à la concertation et capacité à ajuster sa notation au sein d'un groupe de correcteurs-examineurs ;
- réussite au test individuel final (consistant en l'évaluation de productions écrites et orales) ;
- respect de la charte du stagiaire en ligne.

Les décisions d'habilitation (habilitation complète, partielle ou refus) sont prises de manière concertée par le formateur référent et les ingénieurs pédagogiques du Bureau des diplômes de France Éducation international, à partir de critères standardisés et objectifs.

En cas de réussite, une habilitation officielle valable 5 ans est émise par FEI. Ce document pourra être utilisé en France et à l'étranger. Les attestations d'habilitation seront disponibles au téléchargement depuis le profil GAEL de chaque habilité, dès validation des résultats du stage par France Éducation international (dans un délai de 40 jours maximum après la fin de la formation).

Présentation

Durant la formation, les participants travailleront sur les tâches proposées dans les épreuves des examens DELF- DALF. Ils s'approprient les principes d'évaluation préconisés par le bureau DELF-DALF.

À noter, trois tests seront réalisés pendant la formation. **Le test de niveau C est parfois donné à réaliser en dehors du temps de formation selon le rythme de travail du groupe et les interactions tout au long de la formation.**

Contenu prévisionnel

- Faire connaissance. Mutualiser ses représentations et ses pratiques d'évaluation.
- Formuler ses besoins et ses attentes pour les mettre en regard des objectifs de la formation.
- Faire un retour sur le module réalisé à distance (réponses aux questions sur le CECR).
- Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1.
- Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A.
- Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1.
- Travailler sur le hors-sujet.
- Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B.
- Analyser les descripteurs du niveau C1 et les spécifications du DALF C1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C1.
- Travailler sur le rôle de l'examineur-correcteur.
- Analyser les descripteurs du niveau C2 et les spécifications du DALF C2.
- Évaluer des épreuves de compréhension et production orales et des épreuves de compréhension et production des écrits du DALF C2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux C.
- Faire une synthèse des contenus de formation.